



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Nombre

De conseillers
en exercice : 10
De présents : 8
De votants : 8

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abs	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			M. KWASEBART		x	
JF. ALLEGRO	x			O. LALY	x		
F. BOUY	x			O. PAYEN	x		
G. DUBOIS		x		R. PIGACHE	x		
C. BUQUET	x			P. DUBRULLE	x		

2025/15

OBJET :

**Acceptation subvention
Farda logements
communaux**

Secrétaire :

Mr BUQUET Christian

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a
été affiché à la porte de la
Mairie le
26 septembre 2025
et que la convocation du
Conseil avait été faite le
19 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BELLENGIER, Maire.

Vu la délibération du 28 janvier 2025 pour une demande de subvention du Conseil Départemental au titre du FARDA,

Considérant que le Conseil Départemental a délibéré favorablement à cette demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accepter la subvention du conseil départemental au titre du FARDA :

Montant HT des travaux éligibles: 193 212,42 €

Taux de subvention: 15%

Montant de la subvention départementale : 28 981,86 €

Autorise le Maire à signer tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.